

Madame la DASEN de l'Orne,

Alors que le pays connaît une situation sanitaire exceptionnelle, alors que nombre d'enseignant.e.s se portent volontaires pour l'accueil des enfants de soignants dans des conditions sanitaires discutables, le ministère de l'Éducation nationale poursuit ses opérations de suppression de postes dans les établissements.

Il n'est pas opportun, dans la situation actuelle de maintenir un CTSD portant sur la carte scolaire, en particulier par visioconférence.

En effet, les conditions ne sont pas réunies pour permettre d'effectuer sereinement une carte scolaire tout en ayant les éléments nécessaires. Ce n'est nullement une priorité actuellement.

Il n'est ni concevable de statuer sur l'avenir de classes sans avoir les éléments du terrain puisque les établissements sont fermés, ni de décider de la fermeture de postes concernant des personnels confinés, parfois seuls chez eux, et pour lesquels cette nouvelle, dans cette situation de confinement, pourrait générer une mise en danger. Les représentants des personnels ne pourraient défendre les situations pour lesquelles une fermeture ne semble pas judicieuse.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander le report de ce CTSD à l'issue du confinement et de la fermeture des établissements.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande,

Respectueusement,

Pour la FSU  
Laurent CHARLES

Pour SUD Éducation  
Mathilde DUVEAU